

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le samedi, 6 novembre 2021, au local de la salle multifonctionnelle à 8h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil
Audrey Charest
Sylvain Proulx
Michel Moreau
Claude Lachance
Mathieu Lavigne

Assistance :

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

La séance est ouverte à 8h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2021.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande d'autorisation au Ministère de l'environnement pour le développement domiciliaire.
3. Autorisation de signatures chez le notaire pour une transaction avec le lot 4 109 294.
4. Divers : Remboursement d'intérêts.
5. Période de questions.
6. Fin de la séance.

21-11-9205

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

21-11-9206

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet désire réaliser un développement résidentiel dans le secteur de la rue Paquet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a mandaté Iohann Langevin, ingénieur de la firme EQIP Solutions Experts-conseils inc. afin de réaliser l'ingénierie de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont assujettis à l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et requièrent une autorisation du MELCC;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser EQIP Solutions Experts-Conseils inc. à soumettre une demande d'autorisation au MELCC pour le projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Paquet suivant les plans et devis du projet, QUE la municipalité de Dosquet s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée, QUE la municipalité de Dosquet s'engage à entretenir les ouvrages en lien avec la gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adoptée

Monsieur Sylvain Proulx se retire du local pour les discussions du point suivant étant donné son intérêt avec le dossier.

21-11-9207

AUTORISATION DE SIGNATURES CHEZ LE NOTAIRE POUR UNE TRANSACTION AVEC LE LOT 4 109 294.

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 109 294 désire procéder à la mise aux normes de ses installations septiques et que pour s'y faire il est nécessaire qu'il puisse requérir à un espace du terrain appartenant à la municipalité du lot 4 109 891, soit la route des Chalets;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet procède à la vente à 1\$ d'une portion du lot 4 109 891 afin que le propriétaire du lot 4 109 294 puisse installer ses nouvelles installations septiques, QUE l'acheteur défraie les coûts de la transaction autant au niveau du notaire que de l'arpenteur, QUE la municipalité de Dosquet autorise madame Jolyane Houle, directrice générale, et Monsieur Yvan Charest, maire, à signer tous les documents afférents à la transaction, QUE le propriétaire s'assure d'effectuer les travaux nécessaires au libre écoulement de l'eau vers la rivière.

Adoptée

21-11-9208

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'INTÉRÊTS.

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet procède à l'annulation des frais d'intérêts encourus sur le dossier matricule 2547_78_2029 applicable au retard de paiement du droit de mutation ainsi que pour les matricules 2548_72_1980 et 2645_36_5152 applicables au fait que le propriétaire a appliqué son paiement au mauvais matricule.

Adoptée

DIVERS :

1) Remboursement d'intérêts.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

21-11-9209

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 8h56.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale